

Conseil Métropolitain de Toulouse Metropole 4 février 2021

16.1 - Prescription de la 1ère modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) : définition des objectifs poursuivis, des modalités de concertation auprès du public et ouverture de la concertation auprès du public-DEL-21-0186

Intervention d'Odile MAURIN, groupe Alternative Métropole Citoyenne :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme vous, nous savons que la modification d'un PLUiH fait partie de la vie normale d'un tel document programmatique. Nous n'y sommes donc absolument pas opposés.

Par contre, ce qui nous pose problème, c'est les conditions dans lesquelles s'organise la concertation. On en revient encore à votre logorrhée sur la transparence. Pourtant il ne suffit pas de répéter une contre vérité pour en faire une vérité. Leitmotiv que vous veillez bien à ne pas mettre en application, comme l'ont souligné mes camarades des groupes AMC et MECTS.

Malgré mes demandes orales et écrites, notamment mon mail du 1^{er} février, impossible d'obtenir copie du diaporama présenté en commission.

Par ailleurs, comme je l'ai demandé en commission, j'ai souhaité connaître précisément les conditions de publicité de l'appel à concertation. C'est à dire la liste précise des journaux qui ont diffusé l'appel, ainsi que des précisions sur la taille de l'encart, la police utilisée, le numéro de la page à laquelle il se situe, et le nombre de diffusion. De même, pour les affichages Decaux, le nombre panneaux concernés, la fréquence et la durée de diffusion, et les lieux. Même question pour les panneaux accrochés sur du mobilier urbain, si cela a été fait. Ceci afin d'objectiver la qualité de cette publicité. Malheureusement, nous n'avons eu aucune réponse ce qui nous met dans l'impossibilité de voter en connaissance de cause.

Sur ces modalités de concertation, nous demandons que celles-ci soient annoncées dans des médias de grande diffusion, comme la Dépêche et dans d'autres quotidiens locaux par exemple, aussi bien en versions numérique que papier, avec des encarts bien visibles.

Les habitantes et habitants devraient toutes et tous être invités par courrier postal.

Nous pensons aussi que des réunions doivent se tenir dans chaque quartier. Utiliser l'affichage publicitaire, comme les panneaux JCDecaux, est aussi un moyen pour toucher un large public. Tout ceci peut être fait en utilisant le terme de PLUiH, mais surtout en expliquant qu'il s'agit de revoir qui construit, où et comment, et la manière dont on aménage l'espace public. Tout ce vocabulaire complexe détermine la manière dont un projet est abordé ; il faut donc qu'il soit abordable, afin que chacune et chacun puisse être réellement informés.

Il serait, de même, souhaitable que l'évaluation environnementale soit fournie au moment de la concertation, et pas seulement pendant l'enquête publique.

Au vu de tout ceci, Monsieur le Président, voulez-vous vraiment associer les habitants ou s'agit-il simplement de remplir, a minima, des obligations légales tout en les dénaturant et sans volonté aucune d'aboutir ? Voire la volonté de limiter la participation par une organisation inadaptée. Ce serait dommage car la co-construction, sans mépris affiché vis-à-vis des habitants, favorise l'intelligence collective mais surtout elle évite bien des contentieux et des reculs juridiques, comment vient d'en encaisser Tisseo. La seule assurance que nous ayons à ce jour c'est que la collectivité va utiliser de l'argent public pour gagner du temps au frais du contribuable qui paiera in fine. Triste.